

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le **20 DEC 2023**

ID : 063-216302380-20231215-2023_09_03-DE



République Française
Département PUY DE DOME
COMMUNE DE MONTFERMY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	8

Vote
A l'unanimité des membres présents
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

20 DEC 2023

L'an 2023, le 15 Décembre à 18:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 07/12/2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/12/2023.

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, MM : CONDAT Daniel, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, POURTIER Stéphane, ROBERT Claude

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHARRETON Amandine à M. LONGCHAMBON Vladimir, M. FAURE Pascal à M. POURTIER Stéphane

Excusé(s) : Mme CHAUVY Christiane, M. ARNAUD Daniel

Absents : Mme CHABERT Nadège

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2023_09_03 – GRILLAGE AU STADE DE FOOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant la nécessité d'installation du grillage autour du terrain de foot pour assurer la sécurité des sportifs et des usagers de la "route du stade" longeant le terrain ;

M. le maire présente :

- les devis transmis par M. MALANDRA, Président du Football Club Bromont Montfermy dont les montants H.T. varient de 4 599,11 € à 26 072,95 €.
- le devis de la Société Proxiel pour du grillage simple torsion :
 - Option 0.60 cm de hauteur pour un montant H.T. de 1 052,00 € (soit 65,75 € le prix unitaire H.T. d'un rouleau)
 - Option 0.80 cm de hauteur pour un montant H.T. de 1 504,00 € (soit 94 € le prix unitaire H.T. d'un rouleau)
 - et les accessoires de fixation pour un montant H.T. total de 67 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. APPROUVE les travaux de pose de grillage autour du terrain de football de Montfermy ;
2. APPROUVE le devis de la Société Proxiel et RETIENT l'option 0.80 cm de hauteur et les accessoires de fixation nécessaires .
3. PREVOIT l'ajustement sur certaines portions en retenant l'option 0.60 cm de hauteur ;
4. DIT QUE le grillage sera installé par le club de football ;

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le **20 DEC 2023**

ID : 063-216302380-20231215-2023_09_03-DE



5. **DONNE** tous pouvoirs à M. le maire pour l'exécution de cette délibération et signer toute pièce s'y rapportant.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/12/2023

Le Maire

Vladimir LONGCHAMBON



Le secrétaire de séance

GLT

Guy LEMAITRE